

Césure : mode d'emploi

1) La césure pour quel cursus ?

Tous les diplômes d'Etat et diplômes nationaux en formation initiale, hors la PACES (première année commune aux études de santé).

La mise en place du dispositif césure pour le doctorat est actuellement à l'étude.

2) La césure pour quoi faire ?

La césure peut se dérouler en France ou à l'étranger et avoir pour objet :

- un stage en milieu professionnel,
- un engagement bénévole, service civique ou volontariat associatif,
- le suivi d'une formation disjointe de la formation d'origine,
- un projet de création d'activité (statut d'étudiant-entrepreneur)
- le développement d'un autre projet personnel (permettant de valoriser le CV)

3) La césure pour combien de temps ?

- 1 semestre
- 2 semestres consécutifs sur 1 année universitaire ou à cheval sur deux années universitaires (semestre 2 année N + semestre 1 année N+1)

Attention : dans tous les cas, la réglementation relative aux stages s'applique intégralement dans le cas de la césure stage :

- La césure débute obligatoirement en même temps que le semestre
- La durée de la césure stage est limitée à un semestre
- 2 césures stages consécutives sont possibles, mais : la durée maximale de stage est limitée à 6 mois par année d'enseignement pour le même stagiaire dans le même organisme d'accueil. Dans le cas de 2 césures stages consécutives, il faut donc prévoir 2 conventions de stage distinctes, afin de formaliser 2 césures stages d'un semestre chacune dans un organisme de stage différent.
- Il est possible de réaliser un stage césure consécutif au stage intégré au cursus dans le même organisme d'accueil. Cette possibilité est permise sous réserve que le stage porte sur des fonctions différentes.

4) Quel statut pendant la césure ?

Vous conservez votre statut étudiant et les avantages sociaux qui sont attachés.

Avant le départ en césure, vous devrez vous inscrire administrativement et payer les droits d'inscription (tarif réduit pour une césure d'un an) et l'université vous délivrera une carte d'étudiant AMU.

Pendant la césure, vous vous engagez à maintenir un lien constant avec le référent pédagogique désigné par l'université dans le contrat pédagogique, au risque de perdre son droit à réintégration dans la filière choisie.

Après la césure, l'université vous garantit votre réintégration dans le semestre ou l'année suivant ceux validés avant la césure.

Si vous êtes éligible à la bourse sur critères sociaux, vous pouvez demander son maintien durant la césure (si la demande est accordée, l'année financée entrera dans le décompte des droits à bourse).

5) Comment candidater ?

- **Je cible la bonne campagne de césure en fonction de ma date de départ et je respecte les dates d'ouverture et de fermeture des périodes de candidature :**

- **Campagne de printemps pour les départs d'un ou deux semestres en septembre 2017 :** dépôt des candidatures du 01/03 au 28/04/2017 à 16 heures.

- **Campagne d'automne pour les départs d'un semestre ou deux semestres sur deux années universitaires consécutives en janvier 2018** (semestre 2 année N + semestre 1 année N+1) : dépôt des candidatures du 03/07 au 01/09/2017 à 16 heures.

- **Je prépare mon projet et complète mon dossier de candidature :**

- Je télécharge le formulaire de candidature et réunis toutes les pièces justificatives obligatoires qui y figurent
- Je recueille les avis et signatures du responsable pédagogique de ma formation d'origine et de ma formation de réintégration sur le formulaire de candidature (ces avis doivent être donnés par ces seuls responsables et non leurs représentants)
- Je transmets à ma scolarité mon dossier complet et dans les délais (avant la date et heure de fin de dépôt), par mail (avec les pièces justificatives jointes)

Tout dossier incomplet ou hors délai sera considéré comme IRRECEVABLE.

(Je demande à mon service de scolarité l'adresse électronique d'envoi d'un dossier)

- **La commission césure examine mon dossier de candidature :**

- Deux commissions césure : mi-mai pour la campagne de printemps et mi-septembre pour la campagne d'automne
- J'attends la réponse définitive à ma candidature qui me sera envoyée en lettre recommandée avec accusé réception

Information sur la césure : contacter votre service de scolarité

DISPOSITIF CESURE

ANNEE N-1 2016-2017

**DEPART EN
SEPTEMBRE 2017**

Période de candidatures du 01/03 au 28/04 pour campagne césure printemps et commission mi-mai

IA WEB ETUDIANT +
PRESENTIEL dans
formation d'origine

IA EN PRESENTIEL
dans formation de
réintégration N+1

**DEPART EN
JANVIER 2018**

Période de candidatures du 03/07 au 01/09 pour campagne césure automne commission mi-septembre

IA WEB ETUDIANT
+ PRESENTIEL dans
formation d'origine

IA WEB ETUDIANT
+ PRESENTIEL
dans formation
d'origine

ANNEE 2017-2018

Sept 2017

Déc 2017

Janv. 2018

Juin 2018

CESURE semestre 1

Cours semestre 2

CESURE semestre 1 et semestre 2

ANNEE N+1 2018-2019

Sept 2018

Déc 2018

IA web ETUDIANT dans
formation d'origine

IA web ETUDIANT dans
formation de
réintégration

IA web ETUDIANT dans
formation d'origine

Cours semestre 1

CESURE semestre 2

Cours semestre 1

CESURE semestre 2 et semestre 1 sur 2 années universitaires consécutives (2017-2018 et 2018-2019)

IA PAR CORRESPONDANCE en
JUILLET 2018 dans la formation
d'origine